


Informations de base	
2010/2284(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Bruno Gollnisch <b>Subject</b> 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">JURI</span> Affaires juridiques	RAPKAY Bernhard (S&D)	01/12/2010
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZWIEFKA Tadeusz (PPE)	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/04/2011	Vote en commission		Résumé
15/04/2011	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0155/2011</a>	
10/05/2011	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0190/2011</a>	Résumé
10/05/2011	Résultat du vote au parlement		
10/05/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2284(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/04662

Portail de documentation
--------------------------

## Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A7-0155/2011</a>	15/04/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0190/2011</a>	10/05/2011	<a href="#">Résumé</a>

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

# Demande de levée de l'immunité parlementaire de Bruno Gollnisch

2010/2284(IMM) - 10/05/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 511 voix pour, 56 voix contre et 65 abstentions de **lever l'immunité de Bruno Gollnisch** (NI, FR).

La demande de levée de l'immunité fait suite à une demande d'un procureur français de pouvoir traduire Bruno Gollnisch devant le tribunal de première instance, la cour d'appel et la Cour de cassation de la République française. La demande de levée de l'immunité se rapporte plus précisément à une infraction présumée d'incitation à la haine raciale suite à la publication, le 3 octobre 2008, d'un communiqué de presse du groupe du Front national de la Région Rhône-Alpes, dont Bruno Gollnisch était président.

M Gollnisch demandait que le Parlement européen défende son immunité de député européen parce que l'affaire touchait, selon lui, un problème de libre expression de ses opinions politiques. Toutefois, comme la demande des autorités françaises ne se rapporte pas aux activités politiques de Bruno Gollnisch **en sa qualité de député au Parlement européen**, mais qu'elle concerne ses activités sur le plan purement régional et local, en sa qualité de conseiller régional de la Région Rhône-Alpes (qui est distinct de celui de député au Parlement européen), le *fumus persecutionis*, c'est-à-dire une présomption suffisamment sérieuse et précise que la procédure judiciaire a été engagée dans l'intention de nuire à l'activité politique du député européen, n'a pu être retenu.

En conséquence, le Parlement européen décide de lever l'immunité parlementaire de Bruno Gollnisch.